

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 26 Mai 2025

Ce lundi 26 mai 2025 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents : Gisèle Alexandre, Thierry Bastard, Christophe Bourgeot, Jérôme Bouteloup, Gaëtan Coenen, Aurélie Colin, Daniel Corbet, Simone Duboscq, Sandra Enée, Stéphanie Godefroy, Béatrice Gosselin, Yves Gosselin, Valérie Laisney, David Laurent, Jean-Pierre Legoubey, François Legras, Manuel Rivet,

Excusés : Roseline Benoist, Jacky Gaillet, Delphine Hareng, Jean Lamy

Pouvoirs :

- Sandrine Lejeune ayant donné procuration à Jérôme Bouteloup
- Pascale Duboscq ayant donné procuration à François Legras
- Cécile Durel ayant donné procuration à Daniel Corbet
- Annabelle Casrouge ayant donné procuration à Jean-Pierre Legoubey
- Jean-Jacques Eloï ayant donné procuration à Simone Duboscq
- Stéphanie Potet ayant donné procuration à David Laurent

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Sandra Enée est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/05/2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 12 mai 2025.

III- Communiqués

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remerciements reçus par la Croix Rouge française pour la subvention de 1 500 € qui leur a été accordée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du bon état de santé de Mr Gourgand, qui a eu un malaise lors de la cérémonie d'inauguration de la maison des services.

IV- Programmation d'un camping sur le site de la Banoterie

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 21 mai dernier, réunion des commissions municipales élargie au conseil municipal, en présence des bureaux d'études, des élus communautaires représentant le PPA, de Monsieur et Madame Catherine et leur fils ; réunion qui a permis d'exposer en détail le projet de programmation du camping sur le site de la Banoterie.

Le cabinet, Jardin d'Art Home qui accompagne la commune sur cette étude de faisabilité, a pu exposer les premières orientations, et le support complet a depuis été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux par mail.

Le compte rendu de cette réunion du 21/05 leur a également été adressé.

Lors de cette réunion, de nombreux débats ont eu lieu et l'esquisse foncière a pris en compte les remarques de tous, notamment les impacts tant sur l'activité agricole que sur l'activité artisanale.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de procéder au vote. La question étant à ce stade :

- **D'inscrire un terrain pour la recomposition littorale, qui sera traduit dans le prochain document d'urbanisme, le PLUi.**

Il est proposé au conseil municipal de retenir le site de la Banoterie, selon les contours du plan exposé et nommé « Banoterie 3 ».

Monsieur le Maire soumet au vote, la délibération suivante :

Le cabinet Jardins d'Art Home est venu présenté à l'ensemble des conseillers municipaux, au cours d'une réunion « toutes commissions municipales élargies au conseil municipal » et en présence des représentants de Coutances mer et bocage du PPA, du cabinet Interland et des propriétaires du camping belle étoile, le 21 mai dernier, les premiers éléments relatifs à l'étude de programmation d'un camping sur le site de la Banoterie.

Lors de cette réunion, l'analyse des campings existants, un premier diagnostic du nouveau site et l'expérience proposée immersive et différenciante ont été présentés.

Le cabinet Interland s'est associé pour présenter une première traduction de proposition d'aménagement assurant la faisabilité de relocalisation/d'implantation du camping selon ce scénario d'expérience proposée sur le site de la Banoterie.

Un long débat a pu avoir lieu entre tous les présents.

Les élus ont notamment pris en compte les impacts tant pour l'activité agricole que l'activité artisanale et ont ainsi modifié le dessin foncier envisagé sur ce secteur de la Banoterie.

Les élus ont retenu par ailleurs le cadre du « un pour un » pour cadrer cette assiette foncière.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- De confirmer le choix du site de la Banoterie comme site de relocalisation prioritaire des campings, selon le plan présenté
- D'engager la consolidation du travail de programmation à l'échelle du camping à partir du scénario retenu
- De poursuivre les réflexions sur l'évolution des mobilités, le lien terre-mer et l'évolution de la station à l'échelle de la commune
- D'engager la traduction dans le document d'urbanisme, le P.L.U.i., avec l'identification des périmètres et zonages

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Gaetan Coenen prend la parole et rappelle que la séance de conseil municipal doit être un lieu de débat.

Il exprime des réserves de forme, de procédure et de fond.

Il revient sur son arrivée en tant qu'élus au conseil municipal de Gouville s/mer, dont l'objectif prioritaire de Béatrice Gosselin à l'époque était de défendre les campings notamment contre la

mer ! Il rappelle l'idée qu'il se fait du PPA, l'accompagnement de l'Etat pour des solutions de retrait des campings ; il félicite le travail réalisé, pour l'intensité mais pas pour le résultat ! Il constate le projet de retrait du camping mais rien pour la défense contre la mer. Il détaille ses arguments. Le problème de procédure : la CMB doit faire valider le PLUi et soudainement Gouville devrait accepter une vision qui n'est pas celle de Gouville et devrait s'inscrire dans le PLUi autour de cette vision, alors que se laisser le temps et la maturité nécessaire est possible.

Par ailleurs, ce qui le met en alerte et en colère, c'est la tentative de réunion en cachette et à huis clos ! Il rappelle que Monsieur le Maire avait prévu que cette réunion de conseil municipal se passe à huis clos, alors qu'elle a pour objectif de préparer l'avenir de la commune ! Il serait intéressant de présenter devant tous les habitants le projet. Il pense à d'autres questions...quid de ce projet de futur camping, par rapport à la programmation proposée, qu'il qualifie de « Luna Park » ?? Les futurs vacanciers du camping vivront en toute autarcie de son point de vue et ne participeront nullement à l'économie locale.

Il demande le vote à bulletin secret ! Puisque le huis clos a été proposé, il souhaite un vote libre et demande une réelle liberté de penser.

Pour la forme, il se pose des questions sur le niveau « interpersonnel » entre les acteurs du PPA et les conversations secrètes. Cette tentative de manipulation avec un débat à huis clos et un projet non ficelé, sans aucune projection financière : pour Gaetan Coenen, le sujet n'est pas abouti donc prendre position d'une situation géographique n'est absolument pas le moment et cela lui semble complètement incohérent !

Monsieur le Maire rebondit sur les critiques de Monsieur Coenen quant à la séance envisagée à huis clos ; il lui rappelle qu'il était convié et convoqué au libre débat du 21 mai lors de la réunion des commissions, à laquelle il était absent. Il note que ce soir, il aura eu toute liberté de s'exprimer et demande à Jean-Pierre Legoubey de répondre sur la question du PLUi.

Jean-Pierre Legoubey rappelle la date prévue de l'arrêt du PLUi le 25/06 prochain, avec des zonages qui doivent être mis en place. Et le besoin d'inscrire un terrain pour la recomposition, sinon on quittera le PPA.

Béatrice Gosselin contredit Jean-Pierre Legoubey et précise que même si on ne retient aucun terrain au PLUi pour la recomposition littorale, on ne quittera pas le PPA, elle s'est fait confirmer ce point par Monsieur le préfet.

Jean-Pierre Legoubey poursuit : il faut inscrire une zone pour relocaliser, les études économiques, juridiques, toute l'ingénierie financière va se poursuivre, mais là l'urgence c'est bien de prévoir un secteur fléché et inscrit dans le document d'urbanisme pour la recomposition. Il rappelle en outre, que le terrain de la Banoterie faisait partie des sites d'origine, présentés par la Municipalité, c'était le dernier de la liste certes, mais il était dessus.

Il insiste sur l'urgence : COPIL le 28/05 prochain et arrêt du PLUi le 25/06.

Si ce site ne convient pas, il renvoie la réflexion aux conseillers municipaux et rappelle que la commune a toujours dit vouloir garder les campings sur son territoire ; or la bande des 1 km est exclue, reculer les campings progressivement est exclu, il faut un terrain jouxtant l'urbanisation... donc il demande une ultime fois aux conseillers s'ils peuvent proposer un autre terrain ?

Gaetan Coenen demande comment une commune comme Nice peut faire venir des tonnes de galets qui viennent d'on ne sait où, de même comment la Baule fait remonter le sable de ses plages sans souci alors qu'à Gouville toute intervention est impossible, il demande ou est le principe d'égalité des mairies et des communes ?!!!

Il sait que dans son entreprise il réfléchit à tous les problèmes et paramètres en amont, avant toute décision, et il regrette vraiment que là, la commune prenne une décision sans avoir les tenants et aboutissants, il demande qu'on lui explique !

Jérôme Bouteloup lui répond que l'étude de faisabilité est en cours et que le temps donnera les éléments nécessaires à envisager la possible mise en œuvre ou impossible mise en œuvre ; à ce stade et l'urgence, c'est rester dans le PPA et inscrire un site ! Le préfet a rappelé que l'enrochement était illégal !!! Jérôme Bouteloup met les conseillers municipaux en garde : Attention qu'on sorte du PPA et qu'on perde les enrochements, emmener les campings à la fermeture et quid des ostréiculteurs, des habitations de la plage ?! Lui ne prendra pas ce pari !!! Jérôme Bouteloup rappelle en outre, que le pompage est en cours de reprise par le GIE.

Gaetan Coenen demande ou en est la défense contre la mer ??? Jérôme Bouteloup lui dit que c'est justement une étape prévue dans le PPA, qui gère les différentes temporalités dont la phase de protection dans l'attente de... !!

Jean-Pierre Legoubey confirme ces propos, les Autorisations d'Occupation Temporaire sont en cours de renouvellement justement dans le cadre du PPA pour la seule durée de 5 ans ! Pas 10 ou 15 ans !! L'enrochement illégal n'a pas été jusqu'à l'application de l'arrêté de jugement ! Grâce au préfet et préfet de région, mais là encore, si la commune sort du PPA l'application de l'astreinte financière se mettra en place.

Béatrice Gosselin demande si les agriculteurs ont été contactés, concertés ? Y a-t-il eu une réunion avec les agriculteurs ??

Valérie Laisney demande si Enzo a pu faire un retour de son tour de rencontre des commerçants, et justement des agriculteurs ?

Jean-Pierre Legoubey lui répond que ces réunions n'ont pas encore eu lieu mais sont prévues dans les prochaines étapes du PPA et rencontre des personnes associées. La commune a d'ailleurs récemment proposé un rendez-vous aux agriculteurs concernés mais la date ne convenait pas. Ce sera très prochainement organisé.

Gaetan Coenen demande pourquoi le PPA n'a pas été chercher les hollandais et leur savoir ?!

François Legras rappelle le plein débat du 21/05.

Gaetan Coenen rappelle que le conseil municipal est un lieu de débat et donc le débat peut avoir lieu à nouveau !!

Jean-Pierre Legoubey reprend la parole en disant que si là on n'y va pas, pour retenir un terrain, alors on devra enlever à court terme les enrochements.

David Laurent revient sur la question qui concerne le secteur agricole. Il est lui aussi concerné et n'a pas d'informations pour le secteur Blainville et Coutainville. Il ne connaît pas la surface qu'on va lui « prendre » à priori 5 hectares à Agon et 3 ou 4 à Blainville.

David Laurent rappelle les nombreuses réunions et le travail effectué pour arriver à cette proposition du terrain de la Banoterie.

Gaetan Coenen reconnaît le travail encore une fois, mais pas le résultat

Valérie Laisney tient à souligner ses souvenirs, et qu'on lui avait dit lors de la présentation du PPA, qu'il y aurait des dérogations, elle demande où elles sont ??!!!!

Elle trouve dommage de zoner aujourd'hui un terrain agricole alors que les concernés n'ont pas été conviés, à aucune réunion !!

François Legras demande s'il y a d'autres questions ?

Béatrice Gosselin dit que François Bayrou vient de donner un signal fort et récent : « le littoral financera le littoral » !

Elle redemande pourquoi zoner maintenant ce terrain et ne pas attendre une future modification du PLUi ??

Gaetan Coenen demande si des études d'impact ont été réalisées ?

David Laurent rappelle que lors du PLU communal, certains terrains avaient eu une vocation espérée et un certain zonage, lequel n'a pas abouti et les terrains n'en subissent pas de contrainte particulière, en l'occurrence les terrains fléchés pour une future extension de l'actuel camping municipal !

Gaetan Coenen dit que la différence relève de la compétence, en l'occurrence, pour le PLU, la commune avait la main alors que dans le cadre du PLUi « on donne notre main à Satan » !

François Legras clôture les débats et propose le vote à bulletin secret.

François Legras rappelle le projet de délibération et l'objet du vote est donc de voter « pour » cette délibération ou « contre »

Délibération :

Le cabinet Jardins d'Art Home est venu présenté à l'ensemble des conseillers municipaux, au cours d'une réunion « toutes commissions municipales élargies au conseil municipal » et en présence des représentants de Coutances mer et bocage du PPA, du cabinet Interland et des propriétaires du camping belle étoile, le 21 mai dernier, les premiers éléments relatifs à l'étude de programmation d'un camping sur le site de la Banoterie.

Lors de cette réunion, l'analyse des campings existants, un premier diagnostic du nouveau site et l'expérience proposée immersive et différenciante ont été présentés.

Le cabinet Interland s'est associé pour présenter une première traduction de proposition d'aménagement assurant la faisabilité de relocalisation/d'implantation du camping selon ce scénario d'expérience proposée sur le site de la Banoterie.

Un long débat a pu avoir lieu entre tous les présents.

Les élus ont notamment pris en compte les impacts tant pour l'activité agricole que l'activité artisanale et ont ainsi modifié le dessin foncier envisagé sur ce secteur de la Banoterie.

Les élus ont retenu par ailleurs le cadre du « un pour un » pour cadrer cette assiette foncière.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- De confirmer le choix du site de la Banoterie comme site de relocalisation prioritaire des campings, selon le plan présenté
- D'engager la consolidation du travail de programmation à l'échelle du camping à partir du scénario retenu
- De poursuivre les réflexions sur l'évolution des mobilités, le lien terre-mer et l'évolution de la station à l'échelle de la commune
- D'engager la traduction dans le document d'urbanisme, le P.L.U.i., avec l'identification des périmètres et zonages

Votants :

23 (y compris 6 pouvoirs)

Pour : 16

Contre : 5

Blanc / abstention : 2

A la majorité, avec 16 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, la délibération est adoptée par le conseil municipal.

V - Attribution des ventes d'herbe pour l'année 2025

Un appel d'offres a été lancé par la commune pour les lots habituels :

- Lot 1 « le Marais »
- Lot 2 « Servigny »
- Lot 3 « Parking de l'église » Linverville

Il était spécifié que les offres de prix devaient être remises lot par lot.

Nous avons reçu 4 offres dont une pour la totalité des 3 lots ; ainsi il est proposé de déclarer cette offre, reçue de Monsieur Charly Coulon, non conforme, considérant le règlement prévu dans l'annonce légale.

Les 3 autres offres sont respectivement pour le lot 1, le lot 2 et le lot 3. Ainsi, nous n'avons qu'une seule offre par lot.

Le conseil municipal retient à l'unanimité ces 3 offres :

Lot 1, Mr Edourad Bourdeles au prix de 200 €

Lot 2, Mr Franck Danlos au prix de 500 €

Lot 3, Mr Guillaume Lebreton au prix de 200 €

Accord unanime du conseil municipal

VI - Divers

- Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis Lepretre Menuiserie pour la fourniture et la pose d'un portail alu à l'entrée du square Paul Doussin : devis d'un montant de 3 704 € HT, soit 4 444.80 € TTC

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au marché de SAS Entreprise DUVAL pour le chantier de rénovation thermique et création de 7 logements – Maison des 4 saisons, d'un montant de 2 499,50 € HT, soit 2 999,40 € TTC pour une plus-value sur la réfection de la cheminée et des travaux divers modificatifs. (Reprise jambage de pierre, arrières linteaux béton, recalage du linteau décalé)
Ainsi le montant du marché après avenant est de 282 275,59 € HT, soit 338 730,71 € TTC
Concernant ce chantier de la maison des 4 saisons :
 - Béatrice Gosselin demande si quelque chose est prévu pour cacher les pompes à chaleur : Yves Gosselin répond que le devis relatif à ces travaux était trop élevé et que ces travaux sont prévus mais seront donc faits en régie.
 - Gaetan Coenen demande si l'intérieur du mur d'enclos réalisé par notre maçon sera peint ? Là encore, Yves Gosselin répond que ce chantier est prévu d'être réalisé en régie et ce dès que l'équipe sera disponible. Il rappelle que la pelouse venant d'être semée, l'accès est impossible.
 - Béatrice Gosselin demande si les locations sont prêtes pour cet été ? Simone Duboscq lui répond qu'à ce jour les studios ne sont pas encore meublés. Il est par ailleurs précisé qu'une réunion avec la CCI est prévue le 10 juin concernant la réflexion du fonctionnement de ces futures locations.

- Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis LEHODEY d'un montant de 6 070 € HT, soit 7 284 € TTC pour réfection de parkings : présenté par Yves Gosselin : accord unanime du CM

